

CONCLUSIONS · 20/06/2001

Assignment — TGI de Grasse

TYPE	JURIDICTION	DATE
Écritures / acte de procédure	Le tribunal de grande instance de Grasse	20/06/2001
PARTIES		
De McDonald's France		

FICHE DE SYNTHÈSE

Assignment — TGI de Grasse · 20 juin 2001

Aperçu : assignation délivrée par huissier à la requête de la société McDonald's France devant le Tribunal de grande instance de Grasse, dirigée contre Bernard et Olga Collorafi ainsi que leurs fils Sébastien et Olivier Collorafi.

L'essentiel

L'acte s'appuie sur un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 mars 2000, présenté comme rendant McDonald's France créancière. Le document rappelle les condamnations solidaires de M. Collorafi avec les sociétés SEBOL, B et O et Les Pins au titre de redevances impayées, ainsi que les sommes mises à la charge de McDonald's au titre des immobilisations corporelles et du préjudice. McDonald's demande notamment :

- de valider la saisie-conservatoire des parts sociales n° 6001 à 12000 pratiquée le 22 mai 2001 en vertu d'une ordonnance du 10 mai 2001 du juge de l'exécution ;
- de la convertir en saisie-vente et d'ordonner l'exécution provisoire ;
- une somme de 20 000 F au titre de l'article 700 du NCPC, outre les dépens.

Sont visées la SCI COLLO, des inscriptions d'hypothèque et une promesse de vente du 30 mars 2001.

Portée

Cette pièce illustre la phase d'exécution forcée de l'arrêt de 2000, McDonald's cherchant à recouvrer ses créances sur le patrimoine des époux Collorafi et de leurs fils.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/assignation_mcdonald_s_tribunal_de_grande_instance_de_grasse/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.